



**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
POUR L'ANNÉE 2022**

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu conformément à l'article 148.0.1 du code municipal :

Que lors de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu, tenue le mercredi 8 décembre à 19 h 30, sous la présidence de madame la mairesse Julie Lussier, la résolution numéro 2021-12-164 fut adoptée concernant l'adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022.

Ainsi, prenez avis :

QUE les séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu pour l'année 2022 auront lieu à la Salle de l'Institut-Canadien, sise au 16, rue St-Pierre à 19 h 30 aux dates suivantes :

12 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	7 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 9 décembre 2021

Nathalie Cliche, secrétaire-trésorière
et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 9 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 décembre 2021.

Nathalie Cliche, secrétaire-trésorière